

Réduisez votre impôt sur le revenu !

La **MARPA DU PAYS D'URFE**, reconnue organisme d'intérêt général, remercie ses fidèles donateurs et invite les personnes qui souhaitent les rejoindre à bénéficier de l'allègement d'impôt, exemple :



1. Faites un don par l'envoi d'un chèque libellé à
MARPA DU PAYS D'URFE
190 rue des Fontanettes - 42430 ST ROMAIN D'URFE.
2. A réception, il vous sera délivré un reçu fiscal,
3. Votre réduction d'impôt atteindra 66 % de la somme donnée dans l'année dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.